- Délibération certifiée exécutoire
- Par sa présentation en Préfecture le 18 JUIN 2024
- Par sa publication sur le site internet le 18 JUIN 2024

Feuillet N°

HAUT BUGEY AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
51	6	11	11

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. TURC, M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BORGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. COMTET), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

==========

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Feuillet N°

Garantie d'emprunt de la SEMCODA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 86 logements et 73 garages à Bellignat

Rapporteur : M. VAREYON

L'opération menée par la SEMCODA consiste en la réhabilitation de :
- 57 logements collectifs et 73 garages aux adresses 2 et 4 rue Claude Bernard et 2 rue Louis Braille à Bellignat ;
- 29 logements collectifs aux adresses 3 et 5 place des arcades à Bellignat.

Le prix de revient prévisionnel de l'opération est estimé par la SEMCODA après l'appel d'offres, à 7 121 209,42 euros (charges foncières, honoraires et frais annexes inclus).

Afin de financer son programme, la SEMCODA a sollicité deux prêts PAM (Prêt à l'Amélioration) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et un prêt PAM auprès d'Action Logement Services d'un montant total de 6 534 496,59 euros.

Par son courrier daté du 2 février, la SEMCODA sollicite une garantie financière à hauteur de 40% de l'enveloppe financière totale auprès de Haut-Bugey Agglomération soit un montant de 2 613 798,64 euros.

Une garantie financière de 60% (d'un montant de 3 920 697,95 euros) est également sollicitée par la SEMCODA auprès de la ville de Bellignat.

Considérant la demande et les documents justificatifs fournis par la SEMCODA au titre de l'instruction de la demande conformément au règlement des aides en faveur de l'amélioration du parc public et de la mobilisation du foncier – Aides du PLUIH en application de son Programme d'Orientations et d'Actions (POA 2019-2025) adopté par le Conseil d'Agglomération en date du 27/02/2020,

Vu les articles L5111-4 et L5214-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le Contrat de Prêt « Financement de logements locatifs sociaux » n°1085379-PAM en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et Action Logement Services,

Vu le Contrat de Prêt N° 153560 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le Contrat de Prêt N° 153558 en annexe signé entre SEMCODA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 40% à la SEMCODA.
  - pour le remboursement de deux lignes de prêts d'un montant total de 6 367 100 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt 153558 constitué d'une Ligne du Prêt et du Contrat de Prêt 153560 constitué d'une ligne du prêt,

Feuillet N°

- pour le remboursement d'une ligne de prêt d'un montant total de 167 396,59 euros souscrit par l'emprunteur auprès de Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt Financement de logements locatifs sociaux n°1085379-PAM, afin de permettre le financement de l'opération de réhabilitation de 86 logements et 73 garages à Bellignat.

- La garantie de Haut-Bugey Agglomération est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 613 798,64 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre des contrats de prêt.

- Lesdits contrats sont joints en annexe et font parties intégrantes de la présente délibération.

- La garantie de Haut-Bugey Agglomération est accordée pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **ENGAGE** à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour le paiement sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'Action Logement Services en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de garantie d'emprunt entre la SEMCODA et Haut-Bugey Agglomération et tous les documents se rapportant au projet.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,

HAUT-BUGEY AGGLOMÉRATION CS 80502 F-01117 OYONNAX CEDEX

Feuillet N°

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Garantie d'emprunt de la SEMCODA pour le financement d'une opération de réhabilitation de 86 logements et 73 garages à Bellignat.

Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2024

Numéro de l'acte : 13062024_202481

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202481-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .3
Finances locales
Emprunts

Date de la version de la classification : 29/08/2019

Nom du fichier : 29-Garantie-emprunt-SEMCODA-86log-73gar.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-13062024_202481-DE-1-1_1.pdf)